

Subvention dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC)

PRÉAMBULE

Ce dossier doit être utilisé dans le cadre de la convention de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (2024-2026). La Communauté de communes a signé cette convention pour 3 ans avec le Département, l'Éducation nationale et le ministère de la Culture - DRAC Occitanie afin d'apporter une dynamique culturelle au sein du territoire Causses Aigoual Cévennes.

Vous trouverez ci-dessous les **objectifs** de cette convention.

- Donner la priorité à l'enseignement musical et à la pratique instrumentale pour les enfants scolarisés sur son territoire, en mettant en place un programme d'action annuel et un calendrier en direction des jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire,
- De co-construire une démarche pour une éducation artistique et culturelle sur le territoire de la Communauté de communes en mobilisant tous les acteurs culturels du territoire et particulièrement les lieux labellisés, en intégrant une ou des résidences d'artistes, dès 2024 si cela est possible (dernier trimestre 2024 et premier trimestre 2025), avec le concours des associations engagées dans l'éducation musicale auprès des publics scolaires sous forme d'ateliers, dont les réseaux d'intervenants professionnels sur le territoire concourent à la faisabilité et à la mise en place rapide d'une action de ce type. Le cahier des charges comportera une production d'artiste, des interventions avec les enfants en milieu scolaire, en accord avec le projet pédagogique des professeurs, un calendrier et une ou plusieurs sorties de résidence,
- De faciliter l'accès des jeunes aux lieux culturels, dans une perspective d'appropriation de ces lieux et de développement d'une pratique culturelle autonome, notamment en renforçant les liens avec les établissements scolaires présents sur le territoire,
- De favoriser la solidarité territoriale, notamment les dynamiques d'équilibre culturel sur le territoire,
- D'encourager l'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les labels, les services publics culturels à rayonner sur l'ensemble du territoire en faveur des publics ciblés,
- Promouvoir l'EAC et encourager une pratique artistique régulière de 2 heures par semaine dans une démarche de « villes et territoires 100% EAC »,
- Généraliser l'éducation artistique et culturelle pour tous, tout au long de la vie et en particulier les enfants et jeunes de 0 à 18 ans sur tous les temps de vie.

Pour atteindre ces objectifs, les partenaires signataires font le choix de privilégier **deux axes d'intervention** :

- **La valorisation des patrimoines** (architectures, paysages, patrimoine hydraulique, culture scientifique, histoire et histoires)
- **Le développement de l'éducation musicale** (atelier d'éducation musicale animé par des professionnels vivants sur la commune)

La date d'envoi des demandes est fixée au **31 janvier 2025** (tampon de la poste faisant foi)
à l'adresse ci-dessous ou par mail à m.bosc@cac-ts.com :

Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »
N°15, le Village - 30124 L'ESTRECHURE

***Tous les supports de communication doivent comporter le logo de la Communauté de communes
Causses Aigoual Cévennes ainsi que celui de la DRAC Occitanie.***

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Identification :

Nom de l'association :

.....

Sigle :

N° de Siret :

Activités principales :

.....

.....

Adresse postale :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

..... Courriel :

.....

Site Internet :

Adresse du correspondant si différent du siège :

.....

Code postal : Commune :

Nombre d'adhérents :

Identification du représentant légal (président ou autre personne) :

Nom : Prénom

: Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier :

Nom : Prénom

: Fonction :

Téléphone : Courriel :

II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Budget prévisionnel de l'association 2025

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations			
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s):	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	

Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Attention : le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que le total des charges doit être égal au total des dépenses

III. PRESENTATION DE L'ACTION 2025

Intitulé de l'action :

Objectif de l'action :

Description de l'action :

Date(s) de la manifestation :

Communes impactées par cette manifestation :

Quels publics visés :

Les partenaires de l'action :

Responsable de l'action :

Nom : Prénom :

..... Fonction :

Téléphone : Courriel :

IV. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 2025

Budget prévisionnel de l'action 2025			
CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations			
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté de communes + DRAC	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	

Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Attention : le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que le total des charges doit être égal au total des dépenses

V. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom, prénom)

Représentant légal de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- Demande une subvention de : €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :.....

Banque :.....

Domiciliation :

Pièces à fournir :

+ Relevé d'identité bancaire

+ Statuts de l'Association

Signature du Président

ATTENTION:

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à protéger les données personnelles et préserver les libertés individuelles.